Cabinet du Docteur Philippe ATINAULT
Chirurgien-Dentiste spécialiste qualifié en orthodontie
74 rue Jules Siegfried Le Vendôme 76600 LE HAVRE
Tel. : +33 2 35 53 05 12
dr-atinault-philippe.chirurgiens-dentistes.fr

Orthodontie : que faire en cas d'incident ?

Les patients sont parfois confrontés à différents problèmes : inconfort, gêne, difficulté d'adaptation... Comment y remédier ?

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Si une bague ou un bracket se décolle, prenez rendez-vous en urgence au cabinet pour faire recoller l'attache.
- Si vous ressentez une douleur liée à une bague ou à un bracket qui blesse la gencive, pensez à utiliser de la cire orthodontique (disponible en pharmacie). Si les symptômes persistent, n'hésitez pas à le signaler.
- En cas de perte de ligature, il est nécessaire de la remplacer au plus vite. Demandez un rendez-vous en urgence au cabinet.
- Si un fil dépasse et irrite la joue, utilisez la cire pour soulager la douleur avant un éventuel réglage de la position du fil.

> « En cas de difficultés, appelez votre orthodontiste qui vous donnera la marche à suivre ou vous fixera un rendez-vous. »

« GÊNES » APRÈS LA MISE EN PLACE DE L'APPAREIL

Si vous ressentez une irritation de la langue, des joues et des lèvres, pensez à utiliser ou de la cire orthodontique ou des bains de bouche. Vos muqueuses se renforceront peu à peu.

Une gêne peut être occasionnée par la tension de l'appareil sur les dents. Cela est normal pendant quelques jours après chaque activation de l'appareil.

N'hésitez pas à prendre un antalgique en cas de nécessité.

À NOTER
Après la mise en place d'un appareil, une période d'adaptation de 2 à 6 jours est à prévoir.

APPAREIL AMOVIBLE CASSÉ OU PERDU

- Si l'appareil amovible a été cassé en milieu scolaire : faites une déclaration auprès de l'assurance scolaire, surtout s'il s'agit d'un accident causé par un autre enfant. N'essayez pas de porter un appareil abîmé, et prenez un rendez-vous au plus vite pour le faire réparer.
- Si l'appareil amovible a été perdu en milieu scolaire : faites une déclaration de perte auprès de l'assurance scolaire. Hors milieu scolaire, vérifiez avec votre assurance la prise en charge éventuelle des dommages. Une empreinte sera nécessaire pour confectionner un nouvel appareil.

Une interruption du traitement (appareil perdu ou détérioré) serait très préjudiciable au bon déroulement des soins.
Prenez rendez-vous rapidement !

Un appareil amovible peut être enlevé et remis facilement pour se brosser les dents et le nettoyer. Redoublez de vigilance pour ne pas le perdre !

À SAVOIR

Tout choc, même mineur, doit être signalé rapidement à votre orthodontiste (chute, coup, accident de voiture...) afin de vérifier qu'il n'y a pas de conséquence sur le dispositif lui-même.

Les gênes ou douleurs ressenties lors de la pose d'un appareil ou après chaque activation peuvent amener à négliger ou craindre le brossage des dents douloureuses. Néanmoins, il est essentiel de maintenir une parfaite hygiène bucco-dentaire.